

Instructions pour les cotisations et les commandes à rentrer pour le 6 janvier 2026.

1. Paiement de la cotisation des membres qui ne passent aucune commande (graines, produits, ...).

- Sans délégué : payez 15€ par versement- virement au compte BNP-Paribas Fortis de la société : BE55-0000-0986-9344.

- Avec délégué local, payer à celui-ci.

2. Membres qui passent commande(s).

Remplir soigneusement les bordereaux de commande blancs suivant les besoins et les deux parties du bordereau de couleur, la partie droite est une copie pour vous.

- Sans délégué : Renvoyez les bordereaux de commande utilisés à la Société Royale Horticole de Gembloux, 2, Passage des Déportés, 5030 Gembloux. Faire suivre l'envoi d'un versement- virement au compte BNP-Paribas Fortis de la société BE55-0000-0986-9344, avec mention « cotisation et commande 2025 ». N'oubliez pas de mentionner si vous souhaitez l'expédition postale, en ajoutant les frais d'expédition, soit 8,35 € jusqu'à 2 kg.

- Avec un délégué local. Remettez la commande et le paiement au délégué local. Le délégué, si nécessaire, est à votre disposition pour vous aider à remplir vos bordereaux de commande.

3. N'oubliez pas que toute commande ne sera enregistrée que si elle est accompagnée du versement de la cotisation. Les membres habitant une commune sans délégué, mais qui souhaitent enlever leur commande chez un délégué d'une commune voisine, doivent remettre leurs commandes et paiement à ce délégué.

4. Nous insistons sur le fait que la carte de membre est nominative. Nous souhaitons donc vivement que nos membres effectuent leur paiement à leur nom personnel et non pas à celui du conjoint ou d'une autre personne.

Remarque :

Le présent numéro de « l'Horticole » vous donne toutes les informations utiles pour un usage correct des bordereaux de commande qui l'accompagnent.

Vous y trouverez également la liste des délégués

Vous y trouverez également la liste des délégués

qui l'accompagnent.

Le présent numéro de « l'Horticole » vous donne toutes les informations utiles pour un usage correct des bordereaux de commande

Remarque :

effectuent leur paiement à leur nom personnel et non pas à celui du conjoint ou d'une autre personne.

4. Nous insistons sur le fait que la carte de membre est nominative. Nous souhaitons donc vivement que nos membres

voisine, doivent remettre leurs commandes et paiement à ce délégué.

3. N'oubliez pas que toute commande ne sera enregistrée que si elle est accompagnée du versement de la cotisation.

vous aider à remplir vos bordereaux de commande.

- Avec un délégué local. Remettez la commande et le paiement au délégué local. Le délégué, si nécessaire, est à votre disposition pour vous aider à remplir vos bordereaux de commande.

d'expédition, soit 8,35 € jusqu'à 2 kg.

- Sans délégué : Renvoyez les bordereaux de commande utilisés à la Société Royale Horticole de Gembloux, 2, Passage des Déportés, 5030 Gembloux. Faire suivre l'envoi d'un versement- virement au compte BNP-Paribas Fortis de la société BE55-0000-0986-9344, avec mention « cotisation et commande 2025 ». N'oubliez pas de mentionner si vous souhaitez l'expédition postale, en ajoutant les frais

droite est une copie pour vous.

Remplir soigneusement les bordereaux de commande blancs suivant les besoins et les deux parties du bordereau de couleur, la partie

2. Membres qui passent commande(s).

- Avec délégué local, payer à celui-ci.

- Sans délégué : payez 15€ par versement- virement au compte BNP-Paribas Fortis de la société : BE55-0000-0986-9344.

1. Paiement de la cotisation des membres qui ne passent aucune commande (graines, produits, ...).

Instructions pour les cotisations et les commandes à rentrer pour le 6 janvier 2026.

A rentrer pour le 6 janvier 2026 au plus tard.

COMMANDE SAISON 2026

Bordereau à rentrer à la Société Royale Horticole

Nom du membre :
Prénom :
Rue :
N° postal et Commune :
Téléphones :
Adresse Mail :
Nom du délégué :

TOTAL SEMENCES
TOTAL TERREAU – BRUYERES – ECORCES HORTA
TOTAL ENGRAIS HORTA
TOTAL POMMES DE TERRE - OIGNONS

COTISATION 15,00 €
FRAIS D’EXPEDITION jusqu’à 2 kg 8,35 €/kg

TOTAL GENERAL

Le membre qui a commandé à un délégué doit obligatoirement payer à ce délégué.
Le membre qui a commandé à Gembloux versera le montant dû au compte BNP-Paribas Fortis de la société BE55 0000 0986 9344.

COPIE MEMBRE

COMMANDE SAISON 2026

Nom du membre :
Prénom :
Rue :
N° postal et Commune :
Téléphones :
Adresse Mail :
Nom du délégué :

TOTAL SEMENCES
TOTAL TERREAU – BRUYERES – ECORCES HORTA
TOTAL ENGRAIS HORTA
TOTAL POMMES DE TERRE - OIGNONS

COTISATION 15,00 €
FRAIS D’EXPEDITION jusqu’à 2 kg 8,35 €/kg

TOTAL GENERAL

Le membre qui a commandé à un délégué doit obligatoirement payer à ce délégué.
Le membre qui a commandé à Gembloux versera le montant dû au compte BNP-Paribas Fortis de la société BE55 0000 0986 9344.